

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 avril 2019**

CP2019\_04\_19  
id. 4490

*Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DES 12 COMMUNES DU TERRITOIRE DE L'EX COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET  
VILLEBRUMIER**

---

Monsieur le Président soumet à la commission permanente, pour avis, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes de l'ex-CCTGV (ancienne communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier) prescrit en 2015 et pour lequel il est nécessaire de terminer la procédure.

Le périmètre du PLU intercommunal de l'ex-CCTGV comprend les 12 communes suivantes : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier.

Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier n'existe plus. Il en est de même pour les communautés de communes Pays de Garonne et Gascogne et celle de Garonne et Canal. Ces 3 EPCI ont fusionné pour former une nouvelle intercommunalité : la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, qui comprend aujourd'hui 25 communes.

Le projet de PLU intercommunal n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Toutefois, le Département souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation industrielle, artisanale ou commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Les Conseillers départementaux des cantons de Montech, Tarn-Tescou-Quercy Vert et Verdun-Sur-Garonne, agissant pour le compte du Département, n'ont pas eu d'observation particulière sur ce dossier.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, selon les observations précitées.

Adopté à l'unanimité.

*Madame Marie-Claude Nègre ne prend pas part au vote.*

Le Président,

Christian ASTRUC